



Pomy, le 22 novembre 2010

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2010 - 10

Achat à Monsieur Yves Pellaux de 660 m² de terrain situé à coté de la grande salle, parcelle 554, pour le prix de Fr. 280.- le m²

Demande d'un crédit de Fr. 190'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Développement

La commune de Pomy dispose actuellement d'une surface limitée de terrain autour de la grande salle. Dans l'objectif d'un agrandissement futur de notre salle communale, la création d'un certain nombre de places de parc serait judicieuse. L'achat de ce terrain nous permettrait de réaliser cet aménagement ou serait une réserve de surface utile pour d'autres aménagements futurs.

Dégager un bâtiment public communal en augmentant la surface d'aménagement disponible sera un grand avantage pour notre commune. Monsieur Yves Pellaux a été sensible envers ces divers arguments qui motivent sa décision de vendre ce terrain à la commune de Pomy.

Cette parcelle a une surface actuelle de 861 m², Monsieur Yves Pellaux désire conserver 201 m² afin de dégager l'accès à son hangar agricole. La demande de morcellement ainsi que le nouvel abornement sera effectué par Monsieur Pellaux suite à la décision du Conseil Général.

Le prix d'achat fixé à Fr. 280.- le m² d'entente entre les deux parties, il se situe dans la moyenne des transactions foncières de terrains à bâtir de ces dernières années dans notre village.

En conclusion, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, après avoir entendu le rapport sur cet objet de la commission, d'entrer en matière sur cette demande de crédit de Fr. 190'000.-.

Le conseil Général de la commune de Pomy décide:

-D'autoriser la Municipalité de Pomy à acheter 660 m2 de terrain à Monsieur Yves Pellaux pour le montant de Fr. 190'000.-.

-D'emprunter la somme demandée auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

J.-P. Grin

N. Dupertuis